

ARTICLE 1. ACHETEUR

REDON Agglomération
3, rue Charles Sillard
CS 40264 - 35605 REDON CEDEX
Tél. 02.99.70.34.34

Profil acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

ARTICLE 2. PROCÉDURE DE PASSATION

Procédure adaptée, suivante les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique.

ARTICLE 3. OBJET ET FORME DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une étude de fréquentation de l'île aux Pies, d'analyser précisément le fonctionnement et les dysfonctionnements de l'accueil du public et de proposer des solutions d'amélioration tant sur la diversification des modes de déplacement que d'accueil.

Le marché public objet de la présente consultation est marché ordinaire.

ARTICLE 4. DATE D'EFFET, DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de sa notification.

Les délais d'exécution de chacun des lots et des phases sont ceux indiqués dans le calendrier de la mission remis par le titulaire à l'appui de son offre.

Les délais de transmission des livrables sont ceux indiqués dans le CCTP.

ARTICLE 5. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION

La consultation est décomposée en deux lots :

- Lot 1 : Etude de fréquentation de l'île aux Pies
- Lot 2 : Analyse de l'accueil du public et propositions pré-opérationnelles

ARTICLE 6. MODE DE DÉVOLUTION

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

ARTICLE 7. VARIANTES

7.1 Variante facultative

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

7.2 Variante obligatoire

L'acheteur ne demande aucune variante obligatoire.

ARTICLE 8. PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S)

Pour le lot 2 uniquement, le candidat doit chiffrer la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

- PSE n° 1 : Préfiguration de l'aménagement des secteurs d'usage en rive

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

Précisés dans le règlement de consultation

ARTICLE 10. MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement et téléchargeable sur le site :

<https://marches.megalix.bretagne.bzh> (sous la référence RA-MAPA2022-02)

ARTICLE 11. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

04 février 2022, 12h00 dernier délai

La transmission des plis (candidature et offre) se fait obligatoirement par voie électronique, sur le profil acheteur de REDON Agglomération.

ARTICLE 12. AUDITION

Une audition se tiendra les 3 premiers candidats arrivant en tête du classement provisoire. Les auditions se tiendront le 21 février 2022 (date prévisionnelle).

ARTICLE 13. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Classement provisoire (avant audition) :

- Critère Prix : 40%
- Critère Technique : 40% (*Analysé sur la base de sous-critères précisés dans le règlement de consultation*)

Classement final (après audition) :

- Critère Prix : 40%
- Critère Technique : 40%
- Audition : 20%

ARTICLE 14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements peuvent être demandés par l'intermédiaire du profil acheteur de REDON Agglomération, sous la référence de la consultation.

ARTICLE 15. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte
CS 44416, 35044 - Rennes cedex
Tél. : 02 23 21 28 28
courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr>

ARTICLE 16. ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MÉDIATION

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics :
22 mail Pablo Picasso - BP 24209 - 44042 Nantes cedex 1
Tél : 02 53 46 79 02 - Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr